

IVG NON-PROTÉGÉ

Il n'est pas rare d'entendre que les personnes désirant avorter auraient dû se protéger et, vu toutes les contraceptions existantes, ça ne devrait pas arriver. Ce sont évidemment des idées reçues qu'il est important de déconstruire !



Des IVG malgré une contraception

En 2021, 56% des personnes ayant avorté disaient utiliser un moyen de contraception au moment où elles sont tombées enceintes¹. Un peu plus de la moitié des avortements a donc été réalisée malgré la prise d'un contraceptif.

La grossesse est cependant survenue car, pour 31% des cas, le contraceptif employé était utilisé de façon irrégulière ou incorrecte. Pour 19% des personnes ayant avorté alors qu'elles utilisaient un moyen de contraception, celui-ci s'est avéré inefficace malgré un bon usage².

Parmi les personnes utilisant une contraception avant une IVG, 37% utilisaient une pilule et 27% des préservatifs. Il est important de rappeler qu'aucun contraceptif n'est efficace à 100% ! De plus, une utilisation théorique et parfaite n'est pas identique à une utilisation dans la vie de tous les jours³.

¹COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DE LA LOI RELATIVE À L'IVG, Rapport à l'intention du parlement, Février 2023, <https://tinyurl.com/2acsbszw>.
²Ibid.

³Voir, par exemple, les différences d'efficacité selon l'OMS : <https://tinyurl.com/46mpy2bj>.

IVG  PRÉJUGÉS

Pour plus d'informations :
www.sofelia.be

Éditrice responsable : Noémie Van Erps, Place Saint-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles

Illustrations : Lauren, @Sheisangry - Concept et design : Knock Knock Prod & Steppers Studio

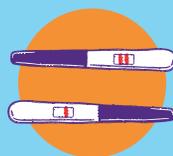
IVG NON-PROTÉGÉ PRÉJUGÉ



L'importance de l'EVRAS

Un oubli, une utilisation inadaptée, l'inaccessibilité financière, ... nombreuses peuvent être les raisons d'une contraception non efficace. La connaissance des différents types de contraceptifs est variable d'une personne à l'autre, tout comme l'usage de ceux-ci. La contraception est un droit, pas une obligation.

Une des clés de réponse pourrait être l'EVRAS. En effet, une bonne éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle permet, notamment, de connaître le fonctionnement de son corps, d'une contraception, de savoir détecter si son corps ne fonctionne pas comme d'habitude, de connaître ses droits et d'avoir les bonnes informations et contacts pour interrompre une grossesse non désirée.



EN RÉSUMÉ !

L'idée reçue selon laquelle l'avortement est le simple résultat d'une absence de contraception est donc fautive. L'usage ou non d'une contraception ne doit pas conditionner l'accès à un avortement. Il peut exister de nombreux freins à la contraception, notamment financiers, qui peuvent expliquer sa mauvaise ou son absence d'utilisation.

Il ne sera jamais question de juger les personnes n'utilisant pas de contraception et donc, susceptibles de recourir à une IVG, mais bien de les accompagner et les informer sur les possibilités en matière de contraception, si elles le souhaitent.

SOFÉLIA

La Fédé militante des Centres
de Planning familial solidaires

 **Solidaris**
réseau

Avec le soutien de
la  **Wallonie**

 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES

 **Francophones**
Bruxelles

 **P&V**
ASSURANCES